



Légende:

- ⊗ Borne implantée le 13.06.2025
- ⊙ Borne existante retrouvée le 13.06.2025
- Cc Contenance cadastrale
- Limite de propriété
- Limite de division
- - - Application cadastrale
- ⊕ Haie
- Clôture

D 227
Cc = 1ha 65a 87ca

55.43
55.43
Clôture privative
Limite définie par le plan de division dressé en 1996 par TRIPLET, Géomètre-Expert

Angle de clôture

24.12

Limite non définie - PC de carence
Etat des lieux non conforme
à la division de 1981 définie par
M. TRIPLET, Géomètre-Expert

D 184
M. SAMSON et
Mme PERDRIX

D 185
M. SAMSON et
Mme PERDRIX

D 226
Cc = 10a 24ca

37.46
37.46
Clôture privative

Clôture poteau béton

D 160
M. et Mme
LECOINTRE

Entrée à créer
Accord obtenu le 15.01.2026

Route de Blangy

<- vers borne existante

54.71
54.71

Echelle graphique



ABAC-GÉO

GÉOMÈTRES-EXPERTS

LISIEUX - DIVES-SUR-MER - PONT L'ÉVÊQUE

Site : www.abac-geo.fr

Département de l'Eure

**COMMUNE DE
ST-PIERRE-DE-CORMEILLES**

Adresse : Route de Blangy

Cadastre : section D n° 186

Propriété de
M. LEGAY Philippe

PLAN DE DIVISION

DMPC n° 441B par PV du cadastre

Aide MALTESE

Géomètre-expert

Bureau de PONT L'ÉVÊQUE (14130)

72, rue Saint Melaine

Tel : 02 31 64 17 90

Mail : contact.pontleveque@abac-geo.fr

Réf : 25128

Echelle 1/250(A3)

Mesuré le
27/05/2026

Système coordonnées:
RGF 93-CC49
(G.P.S. TERIA)

Divisé le
03/07/2026

Commune :
ST-PIERRE-DE-CORMEILLES (591)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 441 B
Document vérifié et numéroté le 07/07/2026
ASDIF LOUVIERS
Par LEGEAY JEAN MAURICE
Géomètre Principal
Signé

SDIF DE L'EURE
Centre des Finances publiques
PLACE DE LA DEMI LUNE
BP 518
27405 LOUVIERS CEDEX
Téléphone : 02 32 25 71 13

ptgc.270.louvi@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires ci-dessous ont pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.

A _____, le _____

Section : B
Feuille(s) : 000 B 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 07/07/2026
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par ABAC GEO (2)

Réf. : 25128

Le 07/07/2026

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



PROJET

HABITATION

HABITATION

HABITATION

HABITATION

HABITATION



HABITATION

HABITATION

HABITATION